

tés de conflit au sujet de leurs droits et de leurs privilèges. Des conventions internationales ont été signées à Genève, il y a cinq ou six ans. Je recommande vivement à l'État canadien de ratifier ces conventions—ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici. On reconnaîtra ainsi que nous sommes intéressés à une exploitation rationnelle et méthodique des ressources vivantes de la mer.

Le ministre a aussi évoqué rapidement les problèmes concernant l'établissement d'une zone de pêche exclusive de 12 milles au large des côtes canadiennes. Il y a déjà trois ans que nous avons adopté une mesure autorisant le gouvernement à déclarer cette zone de pêche exclusive de 12 milles pour les Canadiens et, pour m'exprimer en termes modérés, je suis vivement déçu qu'on n'ait pas donné suite à cette mesure. Je m'en voudrais toutefois d'insister aujourd'hui sur ce point, car le ministère des Affaires extérieures qui est compétent en la matière, a d'autres chats à fouetter en cette heure difficile. Le gouvernement ne peut pas pour autant se dérober à la responsabilité de régler le plus tôt possible ces problèmes et de déclarer au moins des coordonnées géographiques dans certaines régions afin d'amorcer la tournure que nous aimerions voir prendre les choses.

Nous nous sommes toujours distingués par notre collaboration avec d'autres pays aux conventions internationales sur la pêche. Nous sommes depuis plusieurs années membres de sept importantes commissions. Il s'agit de la Commission des pêcheries de flétan du Pacifique, de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique, de la Commission internationale de la pêche à la baleine, de l'ICNAF, de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, et de la Commission des pêcheries de phoques à fourrure du Pacifique nord. La plupart de ces commissions se sont révélées d'une très grande utilité. Je me réjouis que le ministre ait mentionné qu'on prend pour le moment des mesures pour faciliter un accord international sur la pêche du thon et sur les conditions de pêche dans l'Atlantique nord, pour ce qui est de la sécurité et d'autres dispositions du même genre.

Puisque nous parlons de sécurité je recommande fortement au ministre d'établir à titre officieux, s'il ne l'a pas déjà fait, un comité dans le cadre du ministère des Transports ou de prendre quelque autre mesure appropriée pour s'assurer que l'industrie de la pêche, sur la côte est surtout, et en hiver en particulier, dispose d'aides suffisantes à la navigation et que les bateaux soient munis de matériel voulu. Ainsi nous ferons tout ce qui est possible pour prévenir de tragiques pertes de vie

comme il y en a eues plus d'une fois cet hiver lorsque de petits chalutiers ont été perdus sur la côte est.

Le ministre a aussi parlé brièvement de l'importance qu'il y a à protéger et à augmenter certaines de nos espèces les plus précieuses comme le saumon sur les côtes est et ouest. L'argent des contribuables ne saurait mieux servir l'économie qu'en aidant à élargir les réserves de saumons sur les deux côtes, d'établir par exemple des frayères artificielles, d'enlever les obstructions et de prévenir la pollution dans les cours d'eau où vivent ces poissons.

Cette ressource passe une partie très importante de son cycle évolutif dans les cours d'eau, mais elle se développe en haute mer et revient vers nos rives où elle acquiert une grande valeur.

● (4.20 p.m.)

Le ministre n'a pas soufflé mot des autres méthodes pour l'exploitation de nos pêcheries, notamment la pisciculture. Si ma mémoire est fidèle, lorsqu'une conférence fédérale-provinciale sur les pêcheries a eu lieu il y a quelques années, c'était une des principales questions à l'étude. On voulait que, dans certaines provinces au moins, des efforts énergiques soient effectués pour améliorer la pisciculture dans certaines circonstances avec l'espoir qu'elle devienne une industrie viable et rentable dans certaines régions. Cette phase de l'industrie n'a peut-être pas accompli de progrès sensibles pour une raison quelconque. Il se peut qu'elle ne soit pas aussi rentable ou économique qu'on le présumait à l'époque. Il y a peut-être aussi des faits que j'ignore. Je ne veux pas retarder davantage les travaux du comité pour le moment, monsieur le président, mais je ferai peut-être d'autres observations, lorsque les divers crédits seront mis en discussion.

M. Howard: Monsieur le président, le ministre a annoncé dès le début qu'une des raisons pour lesquelles son exposé serait bref et concis, c'est qu'un comité de la Chambre avait étudié assez longuement les crédits du ministère des Pêcheries au cours de la dernière session. Mais j'espère qu'on n'en conclura pas que tous les problèmes examinés par ce comité, dont certains ont fait l'objet de recommandations, ont été résolus et réglés, car il n'en est rien. Je signale en passant au ministre, car je lui ai déjà posé la question à la Chambre, implicitement du moins, que la rumeur ayant circulé un peu partout dans les journaux et ailleurs et voulant que le ministre quitte son poste pour se reposer à un autre endroit ne s'est pas encore matérialisée.